

La Saskatchewan a fait savoir qu'elle n'a pas l'intention d'utiliser les \$5,000,000 qui lui ont été attribués. L'Ontario a annoncé son intention d'emprunter son montant de \$17,000,000 en vue de le distribuer sous forme de prêts à ses municipalités, mais aucune demande n'a encore été reçue. Les débours réels de prêts jusqu'ici s'élèvent à un total de \$21,800,000 tous versés à la province de Québec.

D'après les renseignements reçus des provinces, on estime comme il suit l'emploi direct créé:

	Années-hommes
Terre-Neuve	774
Île-du-Prince-Édouard	98
Nouvelle-Écosse	477
Nouveau-Brunswick	286
Québec	6,515
Manitoba	575
Alberta	864
Colombie-Britannique	2,661
Total	12,250

On estime également que l'emploi indirect créé dans l'ensemble du pays par l'achat de matériaux, d'équipement, d'approvisionnements et de services de génie s'élèvera à un total d'environ 16,900 années-hommes; la création directe et indirecte d'emploi présentera donc 29,150 années-hommes. On ne dispose d'aucune estimation des effets subséquents de multiplication d'emploi.

3. Aucun.

LES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA G. LAPALME LIMITÉE

Question n° 936—M. McBride:

1. Tous les citoyens ou groupes de citoyens jouissent-ils du privilège de stationner leurs voitures sur la colline parlementaire et, dans la négative, pour quelles raisons a-t-on accordé ce privilège aux anciens employés de Lapalme?

2. Le gouvernement du Canada a-t-il déjà offert des emplois aux anciens employés de la G. Lapalme Limitée et, dans l'affirmative, à combien de reprises?

3. Le gouvernement ou un de ses représentants a-t-il rencontré ces employés en vue de présenter de façon juste la position du gouvernement en ce qui a trait à leur grief se rapportant aux directives données par les représentants de leur syndicat?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer un spécialiste en communications afin de s'assurer que ces hommes soient au courant des mesures que le gouvernement a prises afin d'assurer leur emploi?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Cette question relève de l'Orateur de la Chambre des communes et les demandes de renseignements devraient lui être adressées en personne.

2. Oui, deux fois.

3. Oui, l'honorable Charles Mills Drury, le 14 avril 1970.

4. Non.

WYNYARD (SASK.)—LES LOGEMENTS PUBLICS

Question n° 997—M. Burton:

1. La ville de Wynyard a-t-elle présenté une demande en vue d'obtenir un programme de logement public aux termes

[L'hon. M. Benson.]

de l'article 35a) de la Loi nationale sur le logement et, dans l'affirmative, a) quand cette demande a-t-elle été faite, b) combien de logements demandait-on, c) quel était le coût estimatif du programme?

2. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle approuvé le programme et, dans l'affirmative, à quelle date?

3. A quelle date le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il approuvé la participation à ce programme et à quelle date a-t-on communiqué cette approbation à la Société centrale d'hypothèques et de logement?

4. A quelle date a-t-on informé la ville de Wynyard de l'approbation du programme et qui a communiqué ces renseignements?

5. Quels sont les frais estimatifs pour chacune des autorités gouvernementales?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): 1 a) et b). La ville de Wynyard a présenté une demande à la province de la Saskatchewan en 1969 relativement à l'étude d'un projet de logement public de 38 unités aux termes de l'article 35A de la loi nationale sur l'habitation. En septembre 1969, la province a demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'approuver cette étude. La province a alors entrepris une étude afin de déterminer le rapport entre les collectivités de la région. Une fois l'étude terminée, le Comité de l'association a accepté le 20 octobre 1970, une recommandation visant la construction de dix unités, sous réserve de l'assentiment du ministre provincial. c). Il n'avait pas été question de coût dans la demande à ce stade-là.

2. Le 16 septembre 1969, la Société centrale d'hypothèques et de logement a approuvé une étude visant à déterminer le besoin d'un tel projet de logement public.

3. Le ministre des Affaires municipales a approuvé au nom de la province de la Saskatchewan la construction de 10 unités de logement et cette approbation est parvenue à la Société centrale d'hypothèques et de logement le 12 février 1971.

4. Le ministre des Affaires municipales a informé au nom de la province de la Saskatchewan la ville de Wynyard le 10 février 1971 de l'approbation du projet de 10 unités de logement.

5. On ne connaît pas encore les frais estimatifs. Un comité technique composé de représentants des trois niveaux de gouvernement sont à choisir des terrains munis des services pour le projet en question et lorsque les négociations seront terminées et les endroits déterminés, une estimation des frais sera préparée.

LA SEMAINE DE QUATRE JOURS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 1088—M. Yewchuk:

1. Avant l'adoption des restrictions qui ont réduit le nombre de postes offerts à la Fonction publique, le gouvernement a-t-il étudié comme autre possibilité l'adoption de la semaine de travail de quatre jours?

2. Le gouvernement a-t-il calculé ce que pourrait coûter au pays l'adoption de la semaine de quatre jours ouvrables à la Fonction publique et, dans l'affirmative, combien de fonctionnaires n'auraient pas été mis à pied, ou combien de postes n'auraient pas été bloqués?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):

1. Non. Les conventions collectives conclues avec les